

GESTION DES DÉCHETS

2014

BILAN DE LA DEUXIÈME ANNÉE SUIVANT L'INTRODUCTION DE LA TAXATION DES DÉCHETS

INTRODUCTION

L'année 2014 a été marquée par la consolidation des bonnes habitudes prises par la population lausannoise suite à l'entrée en vigueur de la taxation des déchets. En effet, la forte diminution des déchets incinérés constatée en 2013, se confirme en 2014. En ce qui concerne les quantités de déchets recyclés, celles-ci demeurent à des niveaux quasiment équivalents à ceux atteints l'année précédente. Il faut cependant relever une baisse importante de leur qualité en raison de déchets indésirables qui s'y retrouvent mélangés.

A la lumière des éléments présentés dans ce rapport, force est de constater que l'effet incitatif visé par l'introduction de la taxe au sac et selon le principe du pollueur-payeur est atteint, après 2 ans de mise en œuvre du nouveau système.

LES MOYENS DE COLLECTE AU SERVICE DE LA POPULATION

L'ensemble des ménages lausannois, ainsi que les commerces et entreprises qui le désirent, bénéficient d'une collecte en porte-à-porte des ordures ménagères et du papier-carton deux fois par semaine ainsi que d'une collecte hebdomadaire du verre et des déchets végétaux crus. D'autres prestations spécifiques sont proposées notamment pour la collecte de lavures, des cartons, du fer blanc et des possibilités de ramassages plus fréquents sont possibles, par exemple, pour les hôtels. En complément à ce système de ramassage, de nombreuses installations de collecte de proximité sont mises à disposition de la population pour l'apport volontaire des déchets. Elles sont actuellement composées de 77 postes fixes accessibles en tout temps par les ménages et de 5 déchèteries de quartier. De plus, 12 fois par an, une déchèterie mobile s'installe dans 28 lieux de la ville avec des horaires étendus de 15h à 20h, en 2014.

Au total, ce sont près de 67'500 tonnes de déchets qui ont été traitées par le service d'assainissement de la ville, en 2014, ce qui représente une légère hausse de 2% par rapport à la quantité de déchets traités en 2013 (65'800 tonnes). Néanmoins, la diminution globale des déchets par rapport à 2012 atteint 9% (74'400 tonnes).

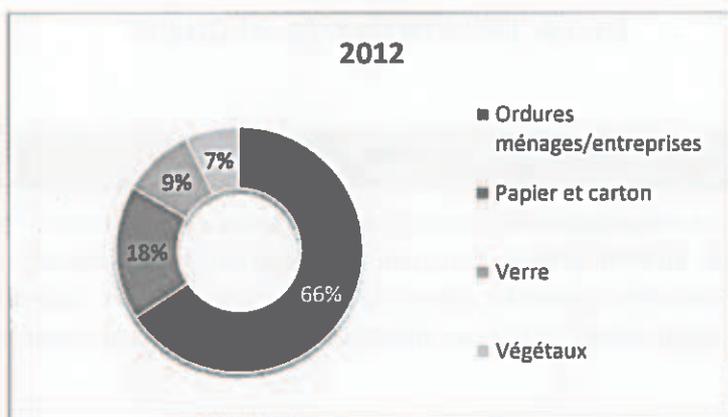


DÉCHETS COLLECTÉS EN PORTE-À-PORTE

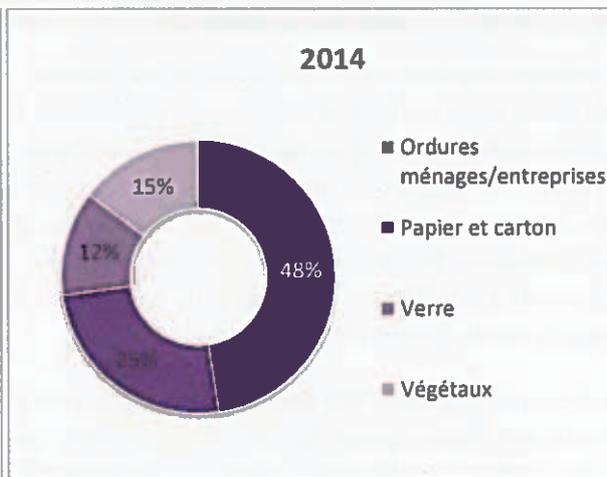
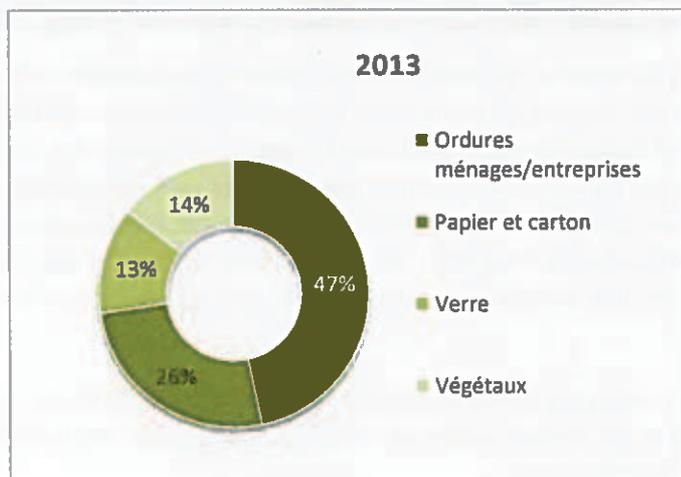
RÉPARTITION PAR TYPES DE DÉCHETS POUR LA COLLECTE EN PORTE-À-PORTE

L'introduction de la taxation des déchets, en 2013, a engendré une forte diminution des déchets incinérables collectés en faveur des déchets recyclables.

L'évolution des types de déchets collectés en porte-à-porte est représentée par les schémas ci-dessous :



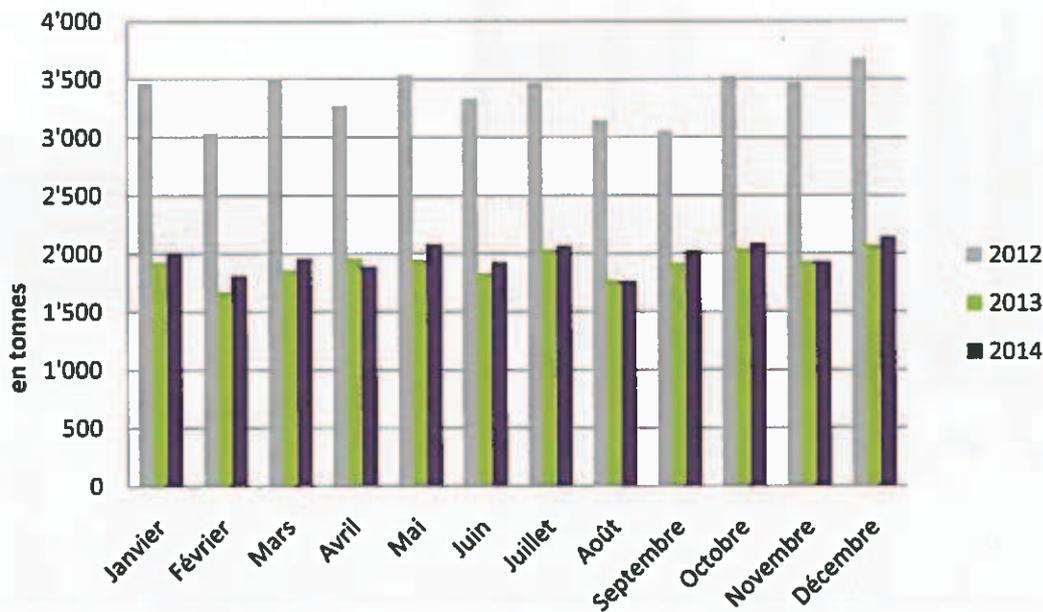
Entre 2013 et 2014, la situation tend à se stabiliser et les parts des déchets valorisables représentent entre 53 et 52% de tous les déchets collectés en porte-à-porte.



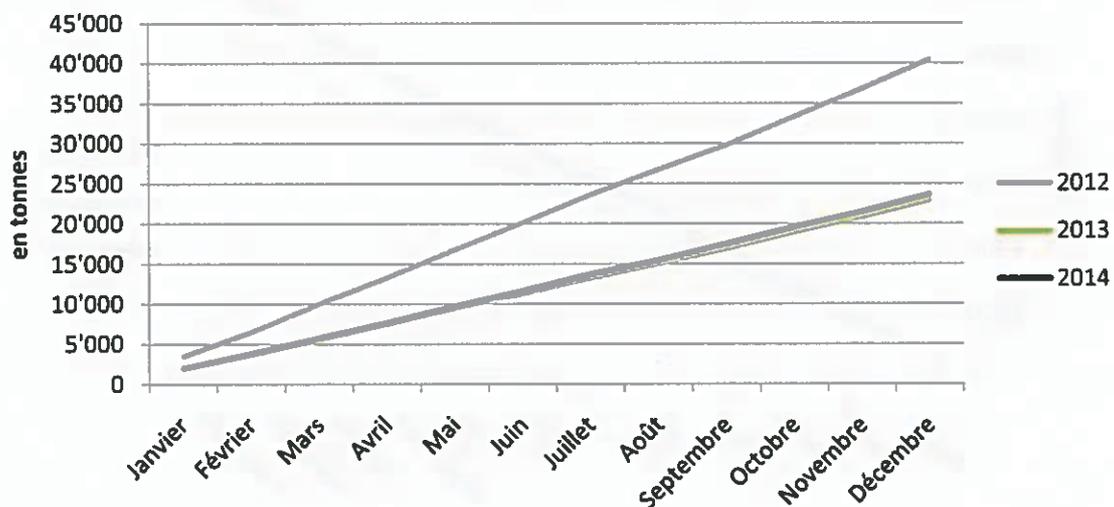
ORDURES MÉNAGÈRES COLLECTÉES EN PORTE-À-PORTE

COLLECTE MENSUELLE

Le premier effet de l'introduction de la taxe au sac en 2013 fût une baisse de l'ordre de 43.33% des tonnages des déchets incinérables par rapport à 2012. Les efforts de la population en matière de tri des déchets se sont poursuivis en 2014 et la diminution des déchets incinérables, entre 2012 et 2014, se monte à 41.58%. Ce sont donc quelques 23'637 tonnes d'ordures ménagères ou assimilées (ménages et entreprises, sacs officiels et conteneurs au poids) qui ont été collectées durant l'année 2014, ce qui représente une diminution de 16'823 tonnes par rapport à 2012. Il faut toutefois noter une légère augmentation de 3% de ces tonnages entre 2013 et 2014 (+707 tonnes), certainement due à une baisse de vigilance imputable à la stabilisation du nouveau système dans les habitudes.



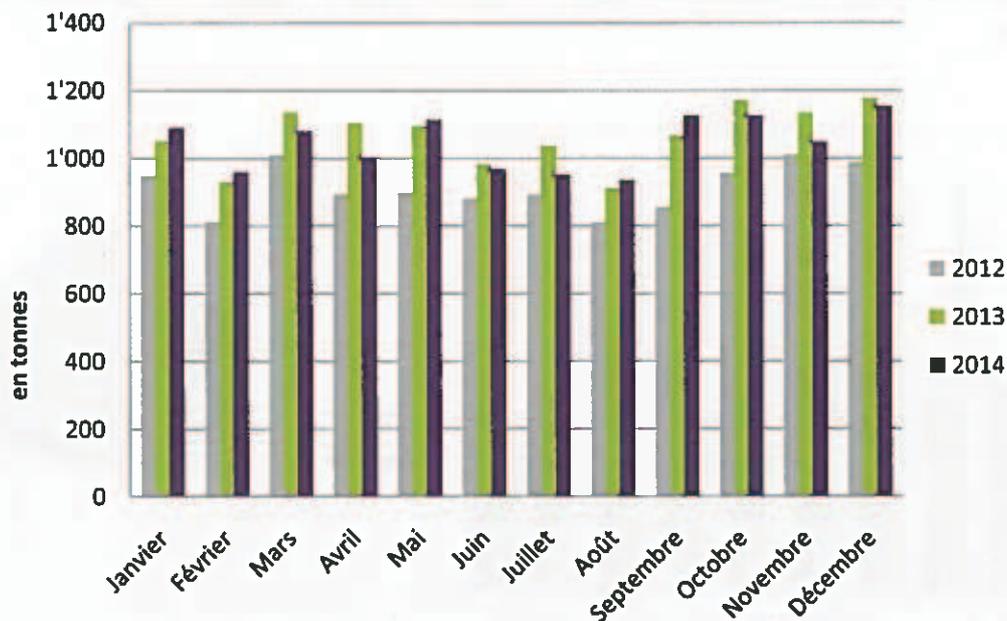
CUMUL DES TONNAGES



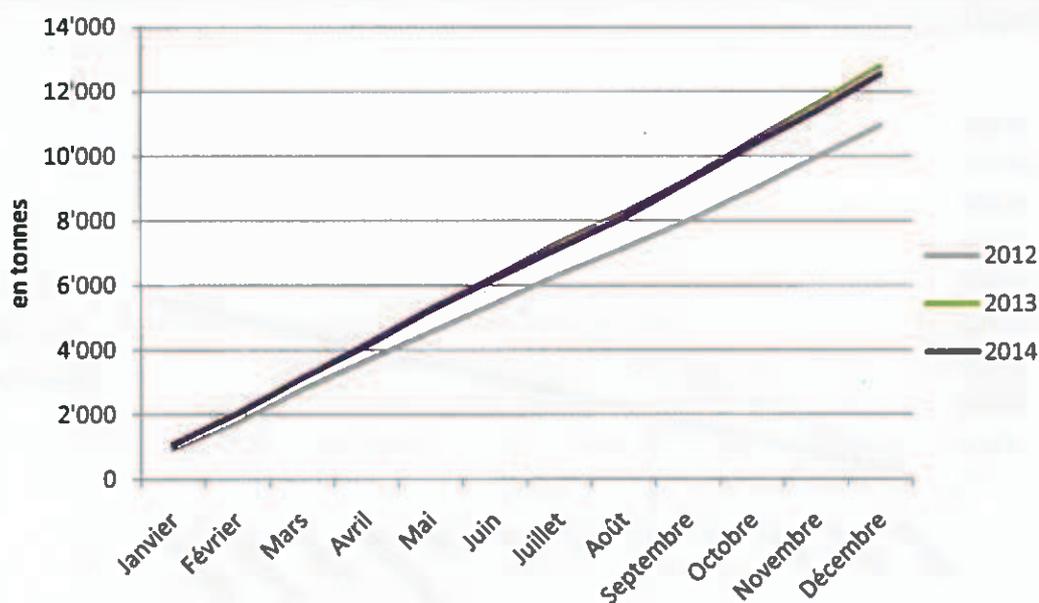
PAPIER-CARTON COLLECTÉ EN PORTE-À-PORTE

COLLECTE MENSUELLE

Le tri du papier et du carton est déjà ancré dans les habitudes de la population, depuis de nombreuses années. **12'535.58 tonnes** ont été collectées en 2014, ce qui représente une diminution de 246 tonnes par rapport à 2013, soit une baisse de 1.93%. La collecte du papier et du carton demeure néanmoins en augmentation de 14.52% par rapport à 2012, ce qui représente 1'590 tonnes supplémentaires.



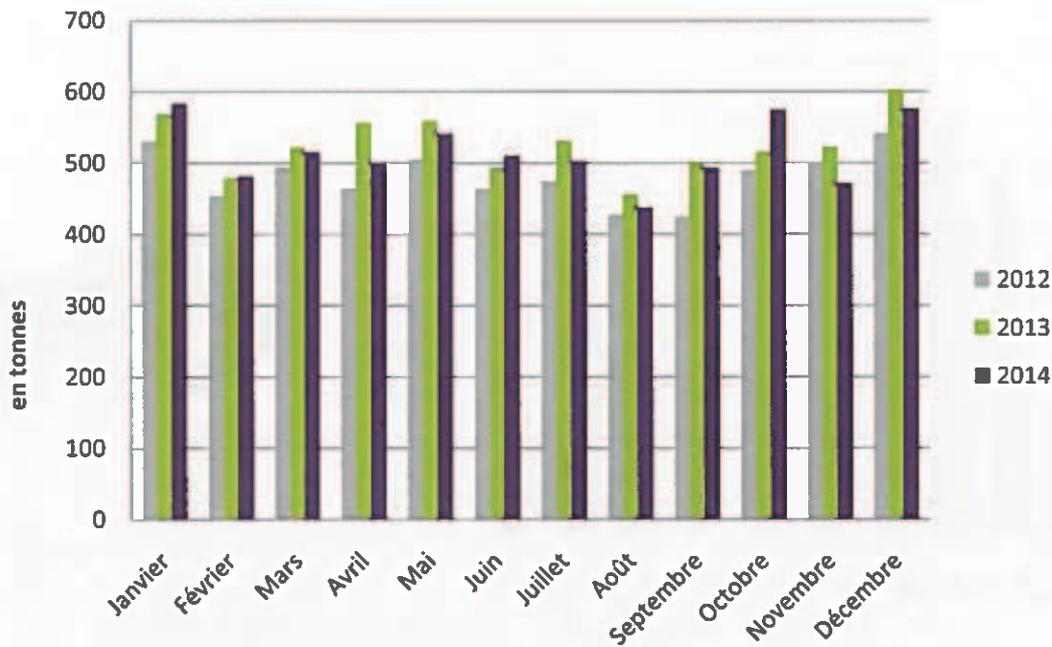
CUMUL DES TONNAGES



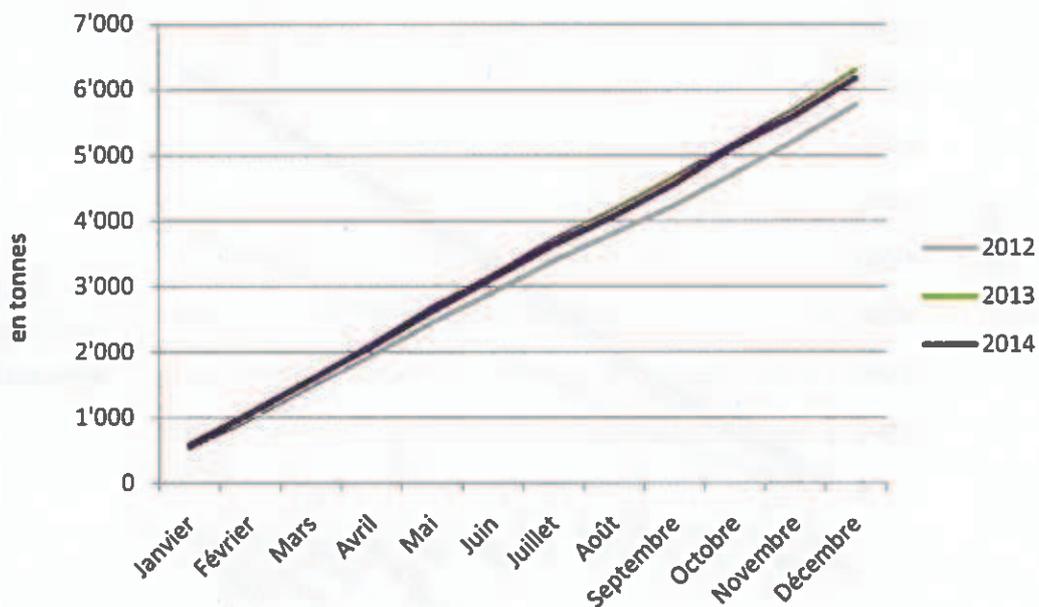
VERRE COLLECTÉ EN PORTE-À-PORTE

COLLECTE MENSUELLE

6'179.50 tonnes de verre ont été collectées, en 2014, ce qui signifie une diminution de 123.48 tonnes par rapport à 2013, soit une baisse de 1.96%. La quantité de verre collectée en 2014 demeure toutefois en augmentation de 411.92 tonnes par rapport à 2012, soit une hausse de 7.14%.



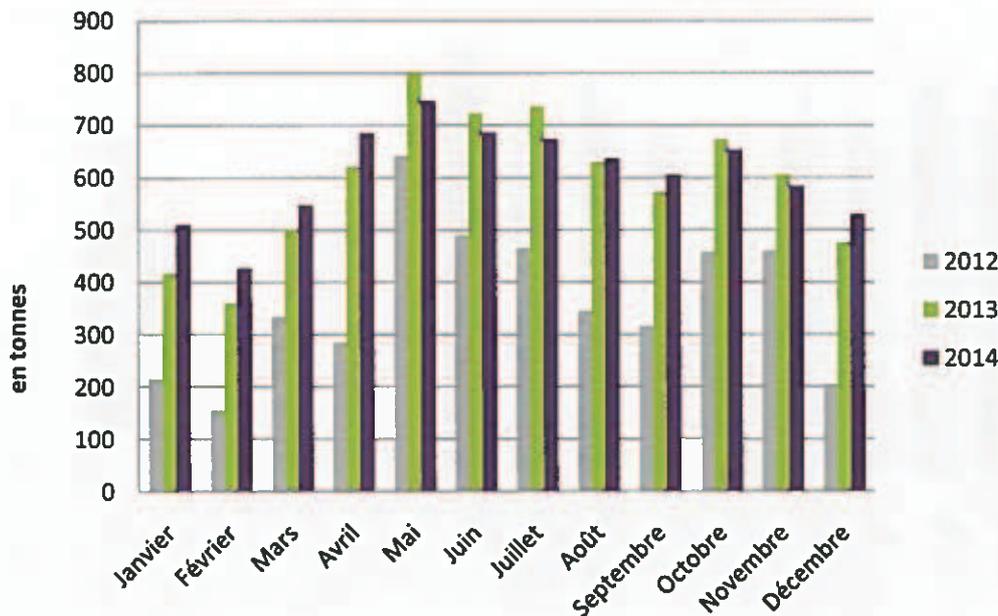
CUMUL DES TONNAGES



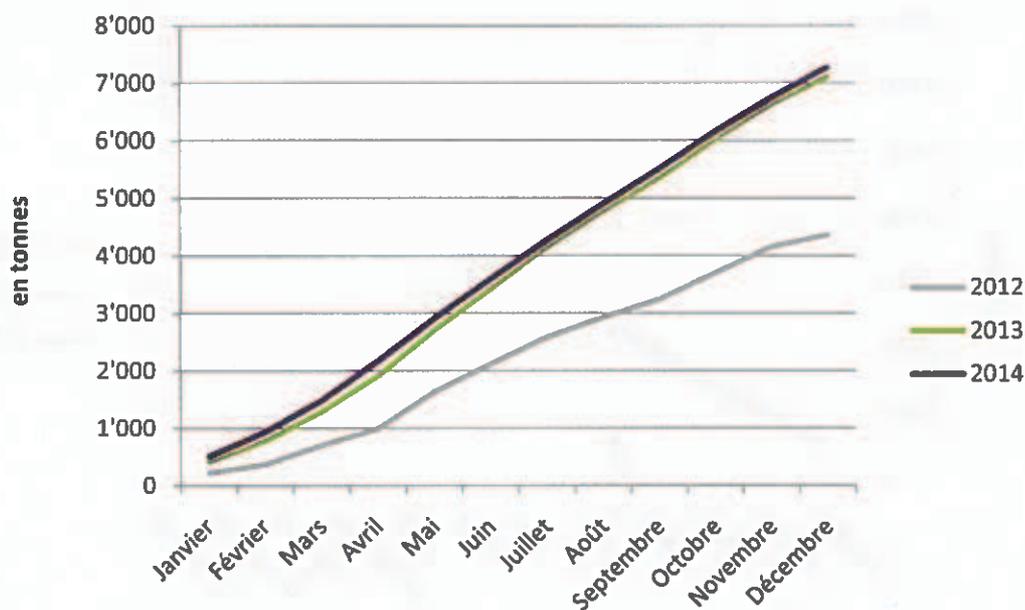
DÉCHETS VÉGÉTAUX EN PORTE-À-PORTE

COLLECTE MENSUELLE

Confirmant la tendance observée en 2013, la collecte des déchets végétaux en porte-à-porte continue sa progression en 2014 et s'élève à 7'272.11 tonnes, soit une augmentation de 66.78% par rapport à 2012 et de 2.27% par rapport à 2013. Toutefois, leur qualité est fortement dégradée par la présence de sacs plastiques (biodégradables ou non) et d'autres déchets indésirables. Une campagne de sensibilisation à cette problématique a été menée durant l'été 2014. Ce point est développé dans la suite.



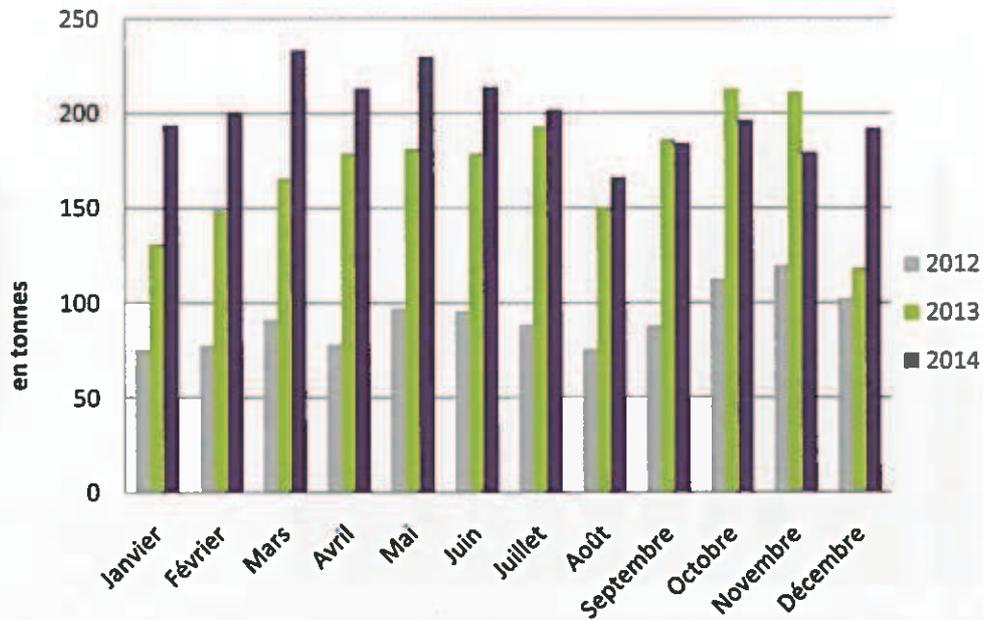
CUMUL DES TONNAGES



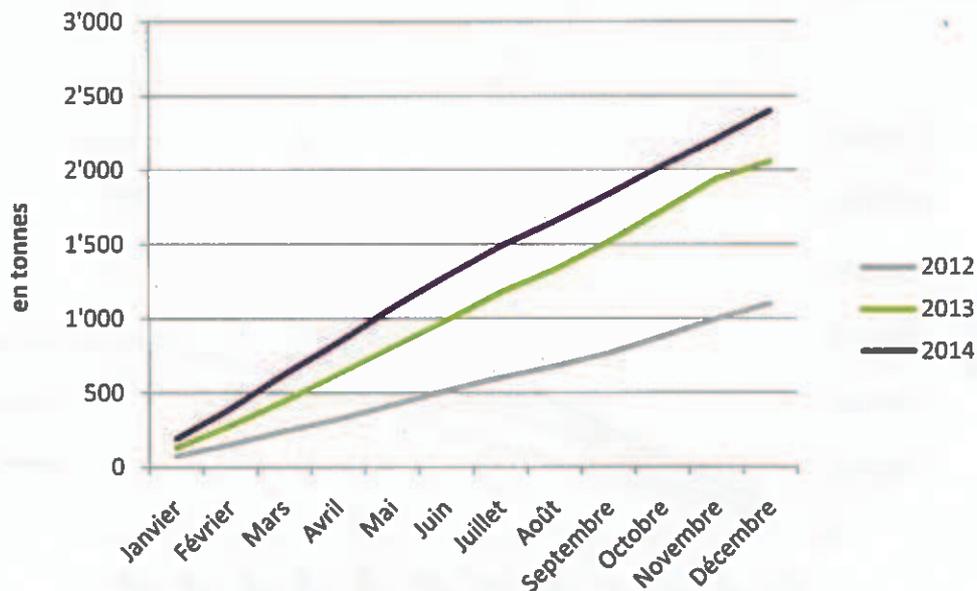
DÉCHETS HUMIDES ET RAPIDEMENT FERMENTESCIBLES (LAVURES)

COLLECTE MENSUELLE

Les lavures (restes de repas crus et cuits), font l'objet de ramassages spécifiques auprès des entreprises telles que les restaurants, les écoles et les cantines. La quantité de lavures collectées durant l'année 2014 a continué de progresser pour atteindre 2'399.65 tonnes, soit une hausse de 17% par rapport à l'année précédente et de 118% par rapport à 2012.



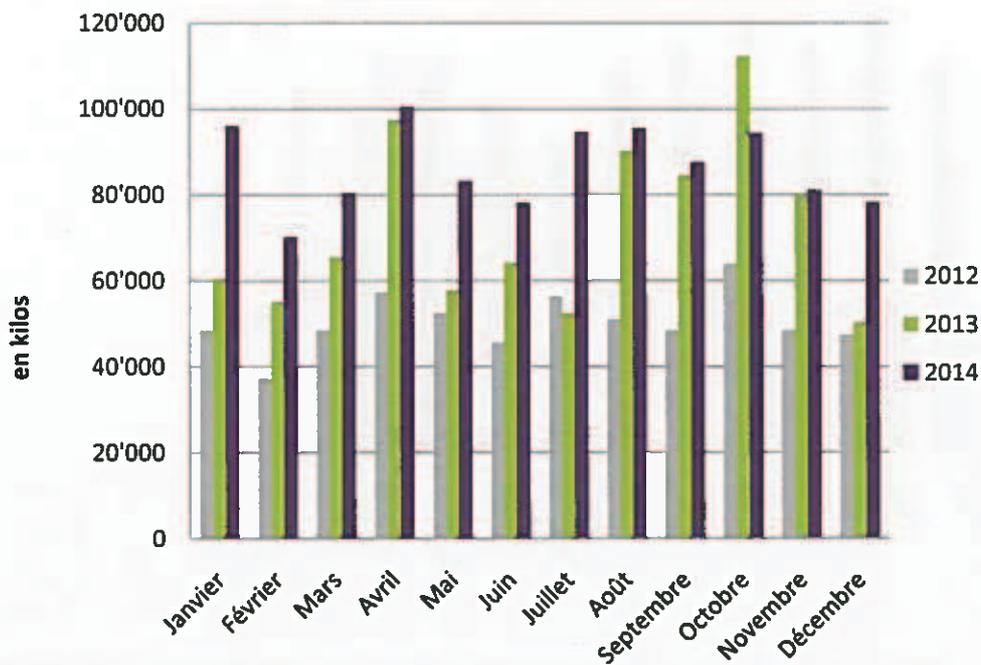
CUMUL DES TONNAGES



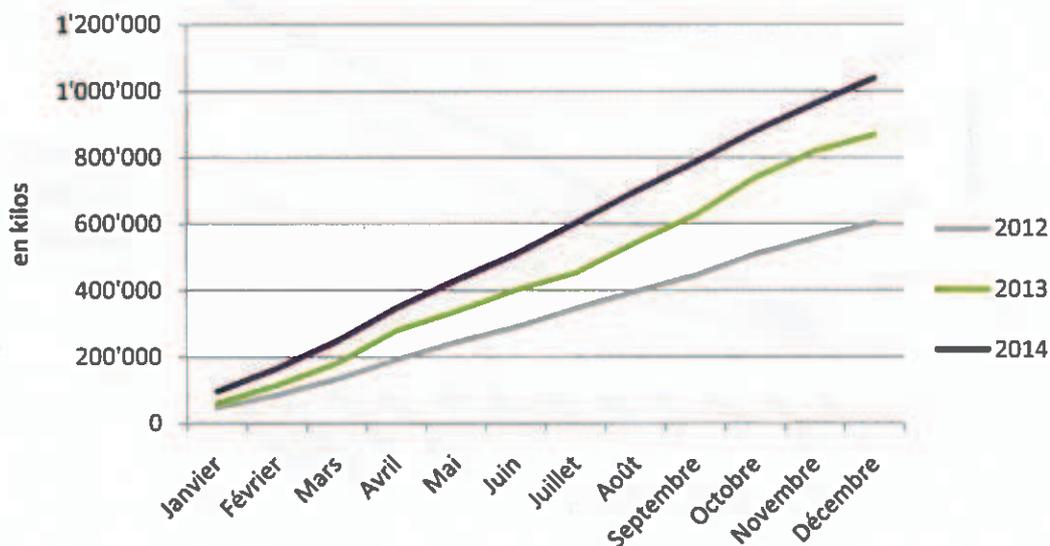
LA COLLECTE DE TEXTILE

COLLECTE MENSUELLE

Les textiles sont collectés au profit des associations caritatives Textura, Texaid et Terre des Hommes. En 2014, ce sont 1'039.13 tonnes de textile qui ont ainsi été collectées, ce qui représente une augmentation de près de 20% par rapport à 2013 (869.25 tonnes) et de 72 % par rapport à 2012 (604.37 tonnes).



CUMUL DES TONNAGES

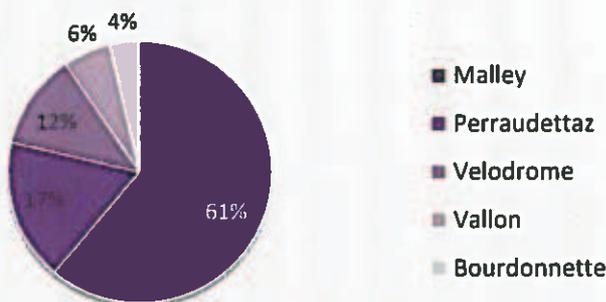


DES DÉCHÈTERIES AU SERVICE DE LA POPULATION...

LES DÉCHÈTERIES DE QUARTIER

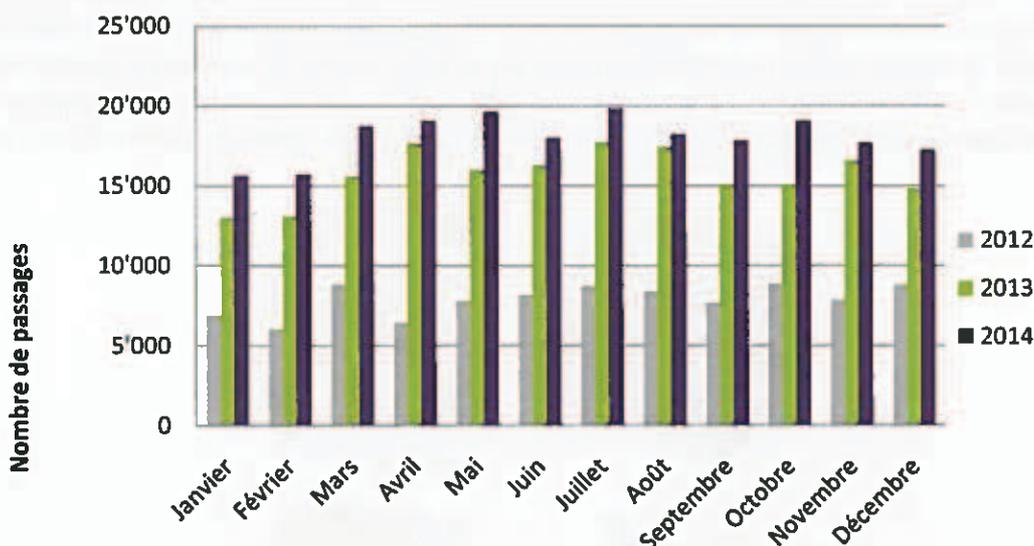
Les 5 déchèteries fixes qui sont à disposition de la population acceptent tous les types déchets. Deux d'entre elles sont intercommunales, Malley étant partagée avec les communes de Prilly et Renens, et la Perraudettaz, partagée avec les communes de Pully et Paudex. Les déchèteries du Vélodrome, du Vallon et de la Bourdonnette sont, quant à elles, à disposition de la population lausannoise uniquement.

Fréquentation par déchèteries de quartier



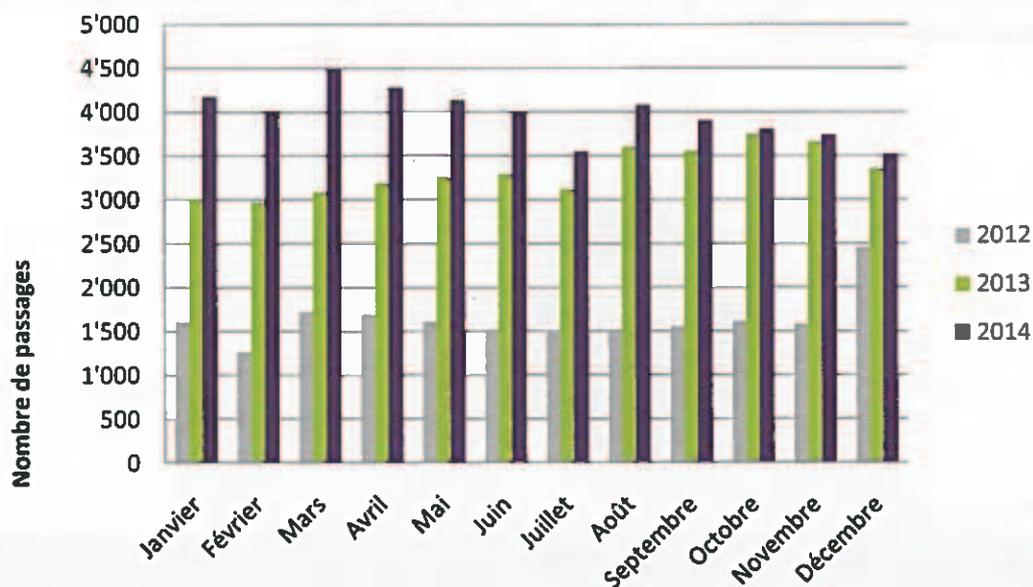
FRÉQUENTATION DES DÉCHÈTERIES DE QUARTIER

Durant l'année 2014, les déchèteries de quartier ont enregistré **216'415 passages**, soit une hausse de la fréquentation de 15% par rapport à 2013. 132'282 visiteurs ont été enregistrés à la seule déchèterie de Malley, soit 61% de tous les passages. Leur fréquentation est en progression de 22% comparativement à 2013 et de 131% par rapport à 2012, année précédant le changement de système.



FRÉQUENTATION DES DÉCHÈTERIES MOBILES

Avec une moyenne mensuelle avoisinant les 4'000 passages, la fréquentation des déchèteries mobiles a augmenté de plus de 20% par rapport à 2013 et de 143% par rapport à 2012. En effet, durant l'année 2014, ce sont 47'611 passages qui ont été enregistrés dans les déchèteries mobiles. En comparaison avec les 19'575 passages en 2012, l'évolution est remarquable.



DÉCHETS COLLECTÉS PAR APPORT VOLONTAIRE

TAUX DE COLLECTE SÉPARÉE

Le taux de collecte séparée met en relation la quantité de déchets incinérés avec la quantité de certains types de déchets recyclés. La quantité de déchets destinés à l'incinération collectés en porte-à-porte ou amenés par apport volontaire dans les déchèteries, a diminué de 38% entre 2012 et 2014. Dans la même période, les déchets recyclés sur lesquels se basent le calcul du taux de collecte séparée, ont augmenté de 21%. Le changement d'habitude pris par la population en 2013, se confirme donc en 2014.



Le tableau ci-dessous montre les quantités de déchets par an entre 2012 et 2014 :

	2012	2013	2014
Ordures ménagères + entreprises	42'768.26	24'825.52	25'629.21
Déchets volumineux	816.40	1'457.68	1'606.94
Déchets végétaux	4'560.06	7'265.41	7'398.87
Papier et carton	12'812.66	14'632.72	14'790.46
Verre	6'765.15	7'653.64	7'073.00
Métaux	1'368.44	1'511.61	1'621.09
Ferraille	158.41	333.57	329.03
Plastique	361.06	513.36	356.19
Total incinérables	43'584.66	26'283.20	27'236.15
Total recyclables	26'025.78	31'576.74	31'577.74
Taux de collecte séparée	37.39%	54.57%	53.69%

QUE RESTE-T-IL DANS LES SACS BLANCS ?

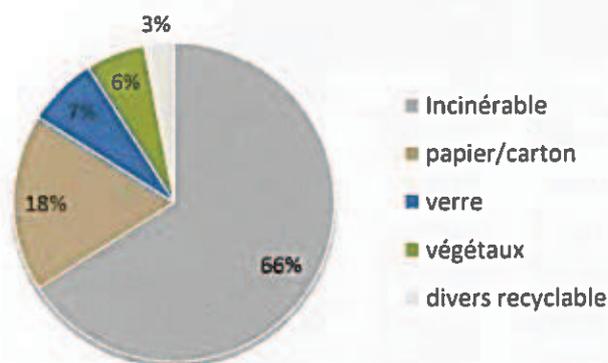
Le service d'assainissement procède à des autopsies de sacs blancs afin de connaître leur composition et pour suivre l'évolution des habitudes de tri de la population. L'échantillon sélectionné, représentatif des habitants de la ville de Lausanne, était constitué de villas et d'immeubles locatifs, tous équipés de conteneurs à ordures ménagères, papier et carton, verre et déchets végétaux.

AUTOPSIE DES SACS BLANCS : RÉSULTATS

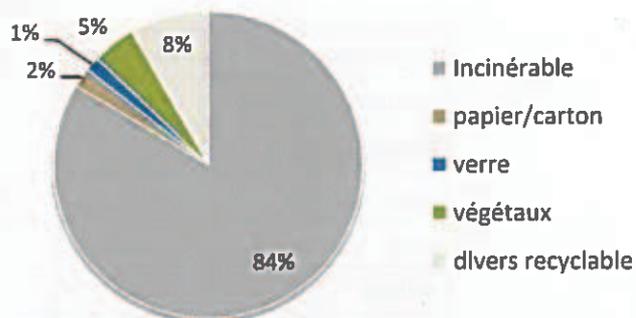
La dernière analyse avant l'introduction de la taxe au sac date de 2010. L'autopsie la plus récente a été réalisée le 5 novembre 2014 sur 770 kg de déchets. Il en ressort que 84% des déchets présents dans les sacs sont des ordures ménagères destinées à l'incinération, ce qui équivaut à 644 kg. En 2013, la proportion de déchets à incinérer était du même ordre de grandeur (86%). Il faut relever que, depuis deux ans, cette évolution est réjouissante et montre le changement de comportement de la population en matière de tri des déchets par rapport à 2010 (66%).

En ce qui concerne les déchets recyclables, la présence de papier et carton et de verre dans les sacs est en forte diminution en comparaison à 2010 et ceci pour la 2^{ème} année consécutive. Cela confirme une amélioration du tri sélectif des déchets et démontre une fois encore l'effet incitatif du système de la taxe au sac.

Composition d'un sac poubelle 2010



Composition d'un sac poubelle 2014



PART DE DÉCHETS NON CONFORMES

Les déchets voués à l'incinération doivent être mis dans un sac taxé blanc et déposés dans un conteneur. Les déchets déposés en vrac dans les conteneurs, les sacs noirs ou encore les déchets déposés à côté des conteneurs ou dans la rue, sont donc considérés comme des déchets non conformes.



TAUX DE DÉCHETS NON CONFORMES

Le calcul s'effectue à l'aide de deux camions de collecte, le premier ramasse les déchets conformes et il est suivi par un deuxième camion dans lequel sont chargés les déchets non conformes. Cette analyse a été effectuée au cours du premier et du dernier trimestre de l'année 2014.

RÉSULTATS

L'analyse des données permet de calculer le taux de non-conformité en divisant le poids des déchets non conformes (10.2 tonnes) par le poids des déchets collectés (308.355 tonnes). Les résultats de la commune de Lausanne atteignent en moyenne 3.31% en 2014. C'est une amélioration importante par rapport à 2013 où le taux de déchets non conformes se montait à 4%.

Les déchets urbains déposés dans les corbeilles de rue ne sont pas compris dans cette analyse.

ASPECTS FINANCIERS

PRINCIPE DE FINANCEMENT LIÉ À L'INTRODUCTION DU NOUVEAU RÈGLEMENT

En reprenant le principe du pollueur payeur, le règlement communal sur la gestion des déchets prévoit que le détenteur des déchets assume le coût de leur élimination par le biais d'une taxe de base, d'une taxe proportionnelle à la quantité de déchets et de taxes spéciales.

RAPPEL DES PRINCIPES DE FINANCEMENT LIÉ À LA TAXE DE BASE

Les propriétaires d'immeubles paient une taxe de base annuelle par m³ du volume total de l'immeuble admis par l'Etablissement d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels du canton de Vaud (ECA). Cette dernière, fixée pour 2013 à Fr. 0.26 HT, a été diminuée à Fr. 0.25 HT pour 2014 pour tenir compte des résultats financiers de l'année 2013.

Le système prévoit deux possibilités d'exonération partielle, l'une pour les immeubles qui comprennent des locaux ou des espaces dont le plafond est à une hauteur moyenne de vide intérieur supérieure à 4 mètres et l'autre pour les entreprises éliminant la totalité de leurs déchets par leurs propres moyens.

TAXE DE BASE - PAR M³

Les produits liés à la taxe de base se montent à Fr. 11'848'963.80 pour l'année 2014, ce qui représente une diminution de 8% par rapport au montant encaissé en 2013 qui était de Fr. 12'837'388.90. Cette diminution peut-être expliquée par la prise en considération tardive d'exonérations accordées conformément au règlement sur la gestion des déchets (hauteur de plafonds supérieure à 4m ou entreprise éliminant par ses propres moyens la totalité de ses déchets).

RAPPEL DES PRINCIPES DE FINANCEMENT LIÉ À LA TAXE PROPORTIONNELLE

Les périmètres de gestion des déchets GEDREL, VALORSA et SADEC, se sont associés, pour développer un concept régional harmonisé de gestion des déchets et ont été rejoints par les périmètres GedeRiviera et GedeChablais. Actuellement, ce sont 177 communes qui utilisent les sacs taxés.

Pour rappel, le prix des sacs taxés est fixé à Fr. 1.- pour les sacs de 17 litres, Fr. 2.- pour les sacs de 35 litres, Fr. 3.80 pour les sacs de 60 litres et Fr. 6.- pour les sacs de 110 litres.

RÉTROCESSION LIÉE AUX SACS TAXÉS

La rétrocession des montants encaissés se fait en fonction des tonnages de sacs blancs collectés pour le compte des différentes communes adhérant au concept. Pour la commune de Lausanne, les produits liés à la vente des sacs taxés se montent, en 2014, à Fr. 6'547'712.85 soit une légère diminution de 3% par rapport à 2013 (Fr. 6'719'300), certainement due au fait d'une surestimation de l'effet de stock initial.

RECETTE LIÉE AUX ENTREPRISES COLLECTÉES AU POIDS

Les entreprises peuvent bénéficier d'une collecte spécifique en conteneurs pesés. Leurs conteneurs sont équipés d'une puce pour être reconnus par le camion de collecte et permettre le pesage des déchets collectés. Ce système est directement relié à un programme qui permet la facturation de cette prestation à l'entreprise concernée.

Durant l'année 2014, ce sont quelques 461 entreprises qui ont sollicité ce système (450 entreprises en 2013). La taxation des déchets collectés au poids se traduit, pour l'année 2014, par la somme de Fr. 1'956'879.95, montant en hausse de 29% par rapport à 2013 (Fr. 1'518'165.25).

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Afin de tenir compte de certaines situations particulières où la production des déchets augmente, Lausanne a introduit des mesures sociales d'accompagnement. Ainsi, la naissance d'un enfant donne droit à la remise d'un lot de sacs gratuits de manière à compenser la quantité de déchets produits par les enfants en bas âge (langes). De même, les personnes souffrant d'incontinence, au sens de la LAMal, peuvent aussi recevoir des sacs gratuits. Les informations pratiques peuvent être obtenues auprès du service des assurances sociales.

Durant l'année 2014, ce sont **1'224 lots de 80 sacs de 35 litres et 253 lots de 160 sacs de 17 litres** qui ont été remis à des familles accueillant un nouveau-né. Les personnes souffrant d'incontinence, au sens de la LAMal, ont, quant à elles, reçu **523 lots de 50 sacs de 35 litres et 119 lots de 100 sacs de 17 litres**.

Les sacs distribués durant l'année 2014 constituent une dépense totale de Fr. 300'520.-, ce qui représente une diminution de Fr. 37'180.- par rapport à 2013. Cette différence est en partie explicable par les naissances du 2^{ème} semestre 2012 qui donnaient également droit à un lot de 40 sacs de 35 litres (731) et qui ont été remis en 2013.

De plus, depuis le 1^{er} janvier 2013, tous les habitants y compris les enfants, recevront une **subvention annuelle de 80 francs**. Ce montant est, en règle générale, équivalent ou supérieur au montant nécessaire au paiement des nouvelles taxes.

LES SURVEILLANTS DE LA PROPRETÉ

Les surveillants de la propreté contribuent au maintien de l'aspect et de la propreté du domaine public ainsi qu'au bon fonctionnement de l'équipement des postes de collectes des déchets. Ils relèvent les situations illégales et mènent une enquête pour identifier l'auteur de l'infraction. Cette procédure débouche soit sur un avertissement soit sur une dénonciation remise à la commission de police.

SACS NON CONFORMES ET DÉNONCIATIONS À LA COMMISSION DE POLICE

Au cours de l'année 2014, **107 tonnes** de déchets non conformes destinées à l'incinération ont été collectées, sans compter tous les déchets pouvant être valorisés (ferraille, batteries, PET etc.). **4'814 sacs non conformes** ont été autopsiés générant **240 avertissements et 334 dénonciations** transmises à la commission de police. La majorité des cas concerne l'utilisation de sacs non conformes.

En comparaison, au cours de l'année 2013, **115 tonnes de sacs non conformes** avaient été collectées et inspectées, **155 avertissements** ont été envoyés à des habitants et **363 dénonciations** ont été transmises à la commission de police.

ORDONNANCES PÉNALES PRONONCÉES PAR LA COMMISSION DE POLICE

312 ordonnances pénales ont été prononcées au 31 décembre 2014 (310 en 2013), pour lesquelles des amendes ont été envoyées, et des frais y relatifs facturés par le service d'assainissement. Ce chiffre va encore évoluer en fonction des décisions qui seront prises par la commission de police sur les dénonciations effectuées en fin d'année 2014 et pour lesquelles les dossiers ne sont pas encore clôturés.

QUELQUES INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

APPELS TÉLÉPHONIQUES

L'introduction en 2013 de la taxation des déchets avait suscité plus de 101'000 appels téléphoniques au cours de l'année. Les sollicitations du Centre Intercommunal de Gestion des Déchets (CID) ont diminué et retrouvé un rythme proche de la normale en atteignant 28'039 appels enregistrés en 2014.

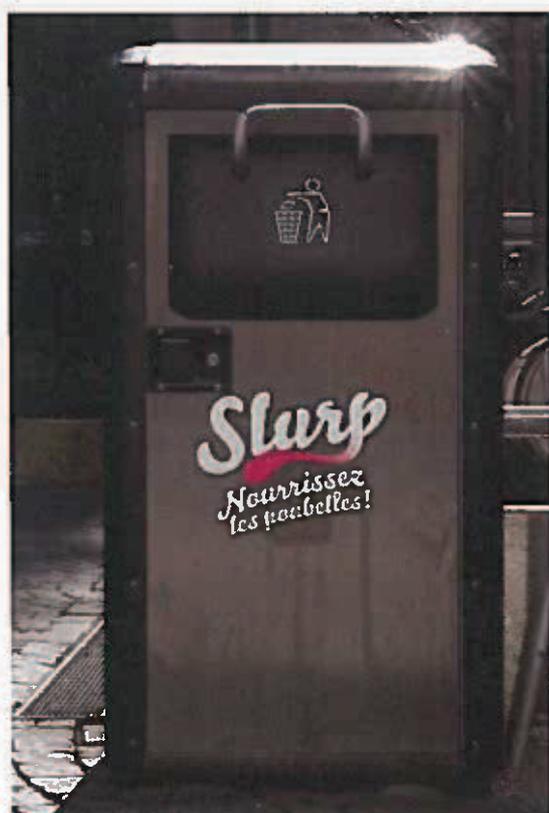
MESSAGES INFORMATIQUES

La situation s'est également normalisée pour les demandes reçues par courriers électroniques. En effet, ce sont 1'200 courriels qui ont été traités en 2014 par le CID soit une diminution de près de 60% par rapport aux 2'945 messages traités en 2013.

CORBEILLES DE RUE

La quantité de déchets collectés dans les corbeilles de rue a augmenté en moyenne de 50% en 2013 (578 tonnes) et de 77% en 2014 (685 tonnes) par rapport à 2012 (386 tonnes). Environ 20% des 1'300 corbeilles que compte l'équipement lausannois débordaient quotidiennement en 2013.

En 2014, des mesures ont été prises par le service des routes et de la mobilité, en charge de ces corbeilles, afin d'en diminuer le taux de débordement et d'avoir une meilleure maîtrise du volume supplémentaire collecté. Ces mesures ont consisté notamment à la suppression et au remplacement de 300 corbeilles demi-lune par 200 poubelles de type Requin, à la pose de 300 réducteurs sur les demi-lunes restantes et à la mise en place de 5 poubelles compactrices solaires. Les tournées de collecte ont également été modifiées. D'après les mesures des taux de remplissage des corbeilles de rue, ces actions ont permis de stabiliser le remplissage des corbeilles à une moyenne de 52 tonnes par mois et de diminuer les débordements à 8%.



DÉCHETS EN ENTRÉE DE STEP

Les déchets interceptés à l'entrée de la STEP de Vidy ont légèrement diminué en 2014 par rapport à 2013 et se chiffrent à 615.22 tonnes. Cependant, ils sont toujours en augmentation de 6% en comparaison à 2012, année précédant l'introduction de la taxation des déchets.



PRÉVENTION ET SENSIBILISATION

CAMPAGNE DE SENSIBILISATION POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ DES DÉCHETS VÉGÉTAUX

A la suite de l'introduction de la taxe au sac en 2013, la quantité des ordures ménagères a fortement baissé tandis que les matières recyclables ont vu leur nombre augmenter. Toutefois, ces nouvelles habitudes ont nécessité quelques ajustements. En effet, les quantités de déchets recyclables collectés sont régulièrement souillées par des déchets indésirables, ce qui peut avoir un impact environnemental préjudiciable, comme c'est le cas pour les déchets organiques. Ainsi, une campagne de sensibilisation a été menée au printemps 2014 pour enrayer ce problème dans les déchets végétaux principalement. Pour ce faire, trois autocollants différents ont été apposés successivement pour alerter les habitants concernés sur la présence de déchets non conformes dans les conteneurs à végétaux crus. En dernier recours, les conteneurs incriminés n'étaient plus vidés, de manière à ne pas péjorer l'ensemble des déchets verts collectés. Une affichette a également été réalisée et adressée par courrier aux propriétaires concernés pour les informer précisément sur le type de déchets acceptés dans les conteneurs à végétaux crus.



MESURES DE SURVEILLANCE SUPPLEMENTAIRES ET CAMPAGNE D’AFFICHAGE DANS LES POSTES FIXES DE COLLECTE

L’année 2014 a également été marquée par quelques débordements, notamment dans les nombreux postes fixes de collecte de la ville. Il a été décidé de renforcer la surveillance de ces lieux avec le soutien d’une société externe. Des agents de sécurité ont ainsi été amenés à faire des tournées en soirée et les week-ends pour sensibiliser la population et améliorer le respect des normes établies par la commune en matière de gestion des déchets. Des affiches rappelant quels déchets sont collectés dans chaque poste fixe ont également été apposées dès le début de la campagne pour informer les usagers. Tous les dépôts de déchets non conformes et en dehors des infrastructures prévues, ont fait l’objet d’un suivi par l’équipe des surveillants de la propreté de la ville.



NOUVEAUTÉS 2015 ET DÉMARCHES À VENIR

CAMPAGNE DE SENSIBILISATION À LA QUALITÉ DES DÉCHETS RECYCLABLES

Une campagne de sensibilisation pour améliorer la qualité de tous les déchets valorisables collectés en porte-à-porte sera menée dans le courant de l’année 2015. Elle aura pour objectif de sensibiliser la population à l’importance de la qualité du verre, du papier –carton et des déchets végétaux collectés afin de permettre une valorisation optimale de ces matières dans les différentes filières de recyclage.

FERMETURE DE LA COMPOSTIÈRE DE LA TUILIERE

Dans le cadre du projet Métamorphose, le site de la compostière de la Tuilière est définitivement fermé depuis le 22 décembre 2014. Conformément à la législation sur les marchés publics, un appel d'offres a été lancé et le traitement des déchets végétaux sera remis à un tiers pour 2015.

ADAPTATION DES POSTES FIXES

Le plan directeur de gestion des déchets adopté le 13 novembre 2013 prévoit, parmi d'autres mesures, « d'adapter les postes fixes aux besoins des ménages, d'une part, en révisant leur nombre et les types de déchets qui y sont collectés et, d'autre part, en y améliorant l'accueil (intégration urbaine, signalétique, propreté, éclairage, uniformisation des catégories de déchets pris en charge) ». Suite à la suppression des conteneurs de déchets collectés en porte-à-porte dans les postes fixes, ceux-ci ont été munis, lorsque cela a été possible, de conteneurs recevant l'aluminium et le fer blanc. Sous l'égide du bureau des espaces publics, une centaine d'emplacements de postes fixes issus d'une évaluation multicritères sont actuellement en cours de réalisation. Par ailleurs, il est prévu de revoir la conception du mobilier constituant les postes fixes..

CRÉATION DE NOUVELLES DÉCHÈTERIES MOBILES

Une réflexion autour de la densification des quartiers de la ville de Lausanne est menée afin d'étendre l'offre des déchèteries mobiles pour répondre au mieux aux besoins de la population.

RESSOURCERIE

Une analyse de ressourcerie est menée conjointement avec le service social et le service achat et logistique de la Ville. L'objectif de ce projet est de collecter des objets inutilisés auprès de la population afin de meubler des constructions modulaires qui serviront de logement d'urgence. Une campagne de communication auprès de la population aura lieu dès le mois de mars 2015.

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

N'hésitez pas à consulter notre site internet pour plus d'informations <http://www.lausanne.ch/assainissement>

Lausanne, le 11 mars 2015